

Bruxelles, le 03 juin 2009

2011 sera l'Année européenne du volontariat

La Commission européenne a décidé aujourd'hui de faire de 2011 l'Année européenne du volontariat. Le Conseil et le Parlement européen devraient entériner cette proposition au début de l'an prochain.

Dans l'Union européenne, des millions de citoyens de tous âges font du volontariat et apportent ainsi une contribution à leur communauté en consacrant un peu de leur temps libre à des organisations de la société civile, associations de jeunesse, hôpitaux, écoles, clubs sportifs, etc. La Commission voit dans le volontariat l'expression active d'une participation civique qui vient consolider les valeurs européennes communes, telles la solidarité ou la cohésion sociale. Le volontariat offre en outre à ceux qui le pratiquent des possibilités non négligeables d'acquérir des connaissances et des compétences, voire d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle, atout d'une importance particulière en cette période de crise économique. Le volontariat occupe une grande place dans des secteurs aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, la santé, l'aide sociale, la protection des consommateurs, l'aide humanitaire, la politique de développement, la recherche, l'égalité des chances, ou encore, les relations extérieures.

Le volontariat renferme un potentiel immense – mais jusqu'ici sous-exploité – pour le développement socio-économique de l'Europe. Faire de 2011 l'Année européenne du volontariat aidera les États membres, de même que les communautés régionales et locales et la société civile, à atteindre les objectifs suivants :

1. travailler à l'instauration de conditions propices au volontariat dans l'Union européenne ;
2. donner aux organisations vouées au volontariat les moyens d'agir et améliorer la qualité de ce dernier ;
3. récompenser et reconnaître les activités de volontariat ;
4. sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat.

La Commission espère que cette démarche débouchera sur un développement du volontariat et sur une meilleure appréhension de sa valeur ajoutée, d'une part, et qu'elle mettra en évidence le lien entre le volontariat à l'échelon local et son importance dans le contexte plus large de l'Europe, d'autre part.

L'Année européenne du volontariat devrait permettre aux volontaires et aux organisations de volontariat des quatre coins de l'Europe de faire le point ensemble sur les meilleures pratiques recensées dans les États membres. Les pouvoirs publics pourront, quant à eux, obtenir de plus amples renseignements sur le volontariat et les volontaires et faciliter cette pratique. Enfin, les citoyens qui ne connaissent pas grand-chose au volontariat pourront en apprendre davantage et, pourquoi pas ? devenir à leur tour des volontaires. Enfin, ceux qui le sont déjà devraient, grâce à cette Année européenne, voir leurs efforts reconnus.

La Commission se propose d'allouer un budget de six millions d'euros à l'Année européenne du volontariat et deux millions supplémentaires aux travaux préparatoires, qui commenceront en 2010.

Les activités envisagées devraient porter essentiellement sur la communication et la sensibilisation : conférences, séminaires, échange d'enseignements tirés de l'expérience et publication de documents. Dans les États membres, des activités de même nature devraient être menées par l'intermédiaire de structures de coordination nationales. L'accent sera mis sur le financement de projets inscrits dans les programmes d'action communautaires et liés au volontariat, dont le programme *Jeunesse en action*. Il s'agira de faire intervenir les parties prenantes à tous les niveaux concernés : européens, nationaux, régionaux et locaux. L'Année européenne du volontariat demeurera la « propriété » des volontaires et des organisations de volontariat et de nombreuses activités et célébrations seront conçues à partir de la base.